

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2013

Le douze novembre deux mil treize à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Guillaume FAVIER, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Fabienne GUINET-GRILLET, Philippe GUYON, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE (*arrivé à 21h00 au moment du vote de la délibération n°2013-6-3*), Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Marie-France COTTET à Chantal REY, Sébastien DREVET à Alain SOCIE, Valérie GEYNET à Denise CORTEY, Raymond HERBEPIN à Maryvonne SARAMITO, Marie-Catherine LAMIRAL à Philippe GUYON, Henri MIEGE à Maurice NICOLAS (*jusqu'à 21h00*).

Etaient absents et excusés: Gilles ALMASIO, Marie-Thérèse PASTORINO.

Etait absent : Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mardi 5 novembre 2013

Les Conseillers présents, soit 18 à l'ouverture de la séance (*et 19 à partir de 21h00*) représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Josiane GIPPET, Colette GREPAT et Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 24 septembre 2013

VOTE

A L'UNANIMITE

- *Affichage des délibérations le 25 septembre 2013 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 25 septembre 2013 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission le 5 novembre 2013 du procès-verbal de séance aux conseillers par courrier.*

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 12 novembre 2013

VOTE

A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 24 septembre 2013
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 12 novembre 2013

I. ASPECT FINANCIER

- 2013-6-1 Décision modificative budgétaire n°3 – Budget général
- 2013-6-2 Attribution de subventions aux associations
- 2013-6-3 Transfert de charges – Camping municipal
- 2013-6-4 Forum Bacchus – Programme de travaux « Esplanade de la halle »
- a) Approbation du projet
- b) Demande de subvention - Conseil Régional de Rhône-Alpes au titre du CDRA
- c) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère
- d) Demande de subvention aux Parlementaires

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2013-6-5 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC)
- 2013-6-6 Commission communale d'aménagement foncier
- a) Désignation des membres du collège n°1
- b) Election du collège n°2
- c) Désignation des membres du collège n°3

III. PATRIMOINE

- 2013-6-7 Cession des parcelles section B 2750 et 2754 – Le Champ Verdet - SEMCODA

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoirs depuis le Conseil municipal du 9 juillet 2013
- Restauration scolaire : attribution d'un nouveau marché à compter du 4 novembre 2013
- Cérémonie de remise des médailles de la Jeunesse et Sports le 29 novembre 2013 à 18h00 au gymnase
- Prochain conseil municipal le 10 décembre 2013 à 20h30

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2013-6-1 Décision modificative budgétaire n°3 – Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2013 du budget général.

	Investissement	Dépenses	Recettes
	Op n° 289 : Aménagement Route du Jalérieu		
204151-289-01	Part sur travaux réseaux d'électricité	-35 000 €	
2315-289-822	Installations diverses	-50 000 €	
	Op n° 296 : Parkings centre ville		
2315-296-822	Installations diverses	140 000 €	
	Op n° 298 : Aménagement Rue Lamarie		
2315-298-01	Installations diverses	-70 000 €	
1323-298-01	Subvention du département		-15 000 €
	Total	-15 000 €	-15 000 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

2013-6-2 Attribution de subventions aux associations

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter la subvention telle que présentée ci-dessous :

Associations	Montant voté 2012 (en €)	Réalisé 2012 (en €)	Proposition 2013 (en €)
Sou des écoles de Ciers	0	0	200

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

2013-6-3 Transfert de charges – Camping municipal

Pour des raisons techniques, la Commune a pris en charge dans le budget général la rémunération du personnel. La valorisation de la mise à disposition s'élève à 18 979 €.

Le Maire propose de transférer la charge financière d'un montant de 18 979 € au budget annexe du camping. Des crédits sont ouverts au budget, compte 658 (autres charges diverses de gestion courante).

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

Arrivée d'Henri MIEGE à 21h00 qui participe au vote de la présente délibération.

2013-6-4 Forum Bacchus – Programme de travaux « Esplanade de la halle »

Le Maire rappelle le rôle essentiel du secteur Bacchus pour la perception et la vitalité du centre-ville. Il constitue également une place stratégique dans la mise en scène de l'arrivée en centre-ville.

Afin de poursuivre le développement urbain et commercial de ce site, initié par l'achèvement du nouveau quartier de l'Ilot nord, le Maire présente un programme de travaux destiné à :

- réorganiser le marché des producteurs et revitaliser le commerce local,
- favoriser la vie associative en offrant un espace couvert pouvant accueillir les manifestations locales.

Il comprend la création d'une halle, d'espaces publics, d'aménagements paysagers et de mobilier urbain pour la somme de 365 000 € HT.

a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver le programme de travaux présenté ci-dessus pour un montant estimé à 365 000 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 4 - Josiane GIPPET - Philippe GUYON + pouvoir de Marie-Catherine LAMIRAL - Jacky RAVAZ

b) Demande de subvention - Conseil Régional de Rhône-Alpes au titre du CDRA

Ce projet peut faire l'objet d'une aide financière de la Région dans le cadre des actions menées par le Contrat de Développement de la Région Rhône Alpes (CDRA) au titre de l'action 1.4 « dynamisation du centre-ville ».

Il est susceptible d'être subventionné à hauteur de 90 000 € sur un montant total de dépenses subventionnables de 320 000 € (approximativement 28%).

Le Maire propose de solliciter le Conseil Régional de Rhône-Alpes au titre du CDRA pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer un dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 4 - Josiane GIPPET - Philippe GUYON + pouvoir de Marie-Catherine LAMIRAL - Jacky RAVAZ

c) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

La construction d'une halle est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Pour la halle et un pourcentage d'aménagement d'espaces publics correspondant à l'accessibilité entre les parkings et cette halle, le Maire propose de déposer au titre des bâtiments non productifs de revenus un dossier de demande de subvention pour ces travaux estimés à 268 000 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 4 - Josiane GIPPET - Philippe GUYON + pouvoir de Marie-Catherine LAMIRAL - Jacky RAVAZ

d) Demande de subvention aux Parlementaires

Pour la halle et un pourcentage d'aménagement d'espaces publics correspondant à l'accessibilité entre les parkings et cette halle, le Maire propose de solliciter Messieurs les Parlementaires pour l'obtention d'une subvention. Les travaux sont estimés à 268 000 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 1 - Jacky RAVAZ	ABST. : 3 - Josiane GIPPET - Philippe GUYON + pouvoir de Marie-Catherine LAMIRAL

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2013-6-5 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC)

Le Maire expose au Conseil municipal les débats intervenus ces derniers mois concernant les domaines d'intervention de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs. Ces débats ont conduit à la délibération N° 98 du 7 octobre 2013 par laquelle le Conseil communautaire s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur de la prise de nouvelles compétences. Il est ainsi proposé de modifier l'article 2 des statuts de la CCPC pour ajouter les 4 points suivants :

- au titre des compétences obligatoires - aménagement de l'espace : « *les communications électroniques, développement du haut et très haut débit* »,
- au titre des compétences optionnelles - protection et mise en valeur de l'environnement : « *la réalisation d'opérations de sauvegarde, de valorisation et d'entretien des cours d'eau du type contrat de rivière ou similaire, hors fleuve Rhône* »,
- au titre des compétences optionnelles – action sociale d'intérêt communautaire : « *les études et actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées dans le but de revaloriser les réseaux de solidarité (soutien financier aux services d'aide à domicile intervenant sur le territoire et figurant sur la liste du Conseil Général)* »,
- au titre des compétences facultatives – transport des scolaires : « *le transport des élèves du territoire dans le cadre des activités communautaires* ».

Conformément à la procédure définie à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire nécessite une décision des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs.

Le Maire propose d'approuver la modification des statuts de la CCPC telle que proposée ci-dessus et jointe à la note de synthèse en **annexe n°1**, portant sur l'article 2 relatif aux compétences communautaires.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

2013-6-6 Commission communale d'aménagement foncier

La Commune a sollicité le Président du Conseil Général de l'Isère pour la révision de la réglementation des boisements sur son territoire. Ce document communal consiste à délimiter les périmètres dans lesquels les plantations seront libres, réglementées ou interdites.

A cet effet, le Conseil Général de l'Isère demande au Conseil municipal d'instituer une commission communale d'aménagement foncier (CCAF). Celle-ci sera composée de trois collèges :

- 1) Le Maire, un conseiller municipal titulaire et deux conseillers municipaux suppléants désignés par le Conseil municipal,
- 2) Trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et deux propriétaires suppléants, élus par le Conseil municipal,
- 3) Deux propriétaires de biens forestiers de la commune titulaires et deux propriétaires de biens forestiers suppléants, désignés par le Conseil municipal.

a) Désignation des membres du collège n°1

Le Maire propose de désigner comme suit les membres du collège n°1 dont il fera partie en tant que membre de droit :

- membres titulaires :
 - Gilbert MERGOUD
 - Chantal REY
- membres suppléants :
 - Alain SOCIE
 - Roger MORNEY.

Il convient de délibérer pour désigner les membres du collège n° 1 ci-dessus.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

b) Election du collège n°2

Le Maire informe qu'un avis d'appel à candidatures a été publié le 6 septembre 2013 dans le journal « Les Affiches de Grenoble » et affiché en Mairie le 6 septembre 2013.

Le Maire donne la liste des candidats :

- 3 Propriétaires fonciers titulaires:
 - Henri MIEGE
 - Jérémy COUTHON
 - Robert BAYET.
- 2 Propriétaires fonciers suppléants :
 - Josiane GIPPET
 - Philippe GUYON.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer et de procéder à l'élection des membres du collège n°2.

Après délibération, les membres du collège n°2 listés ci-dessus sont élus à l'unanimité.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

c) Désignation des membres du collège n°3

Le Maire propose de désigner comme suit les membres du collège n°3 :

- 2 propriétaires forestiers titulaires :
 - Gilbert LAURENT
 - Georges PELISSON.
- 2 propriétaires forestiers suppléants :
 - (*néant*)

Il convient de délibérer pour désigner les membres du collège n° 3 ci-dessus.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

III. PATRIMOINE

2013-6-7 Cession des parcelles section B 2750 et 2754 – Le Champ Verdet - SEMCODA

La SEMCODA a choisi de mettre en vente les 16 logements (de T1 à T3) situés 17 résidence Le Champ Verdet, en vue de favoriser le parcours résidentiel de ses locataires et de réinvestir dans une offre locative nouvelle.

Par délibération en date du 26 mars 2013, le Conseil municipal appelé à se prononcer a approuvé ce projet.

Le Maire expose qu'une haie figure sur les parcelles bordant la propriété mise en vente, cadastrées section B n°2750 et 2754. La SEMCODA souhaite donc acquérir ces terrains afin de pouvoir entretenir cette haie qui clôt la résidence.

Après avis oral du service des Domaines qui sera confirmé par écrit à la rédaction de l'acte notarié, le Maire propose de céder à la SEMCODA à titre gracieux les parcelles cadastrées section B n°2750 (114 m²) et 2754 (45 m²).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Le point sur la réforme des rythmes scolaires
- Crue du Rhône entre le 5 et le 10 novembre 2013

INFORMATIONS

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoirs depuis le Conseil municipal du 9 juillet 2013 (**Annexe 2 jointe à la note de synthèse**)
- Restauration scolaire : attribution d'un nouveau marché à compter du 4 novembre 2013
- Cérémonie de remise des médailles de la Jeunesse et Sports le 29 novembre 2013 à 18h00 au gymnase
- Prochain conseil municipal le 10 décembre 2013 à 20h30

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.

Fait aux Avenières, le 14 novembre 2013

Le Maire,

Gilbert MERGOND

Liste des annexes de la note de synthèse:

- Annexe n°1 : Modification des statuts de la CCPC
- Annexe n°2 : Décisions du Maire